

D'un continent à l'autre

Le FCMRC serait-il devenu un « hors-la-loi » ?



Par Abderrahman El Fouladi

« De la discussion jaillit la lumière ». Et, disons-le tout de suite, ceux qui s'attendent à voir des étincelles jaillir risquent de rester sur leur faim.

En effet, pour qu'on devienne hors-la-loi, il faut d'abord qu'il y ait une loi à violer. Or la loi fondamentale qui régit le forum des compétences marocaines résidant au Canada (FCMRC), nommément « la Charte », n'a pas encore été définitivement adoptée !

Dans un courriel, daté du 10 avril dernier, M. Mohammed Boukkouri (l'actuel président du FCMRC) nous avait écrit :

« Je voudrais vous rappeler qu'en fait, nous n'avons pas encore de charte. Ce que nous avons, c'est seulement une ébauche proposée par les fondateurs et qui n'a jamais été adoptée. Lors de la première assemblée générale (AG) du forum, nous avons décidé d'apporter les modifications nécessaires pour adapter cette ébauche à nos besoins et de la faire adopter lors d'une AG extraordinaire dans les 60 jours (...) C'est ce que je pense d'après la connaissance que j'ai de la courte histoire du forum »

Le temps n'est pas à la polémique et M. Boukkouri a raison sauf en ce qui concerne les points suivants: 1) Cette « ébauche » fut adoptée lors de l'assemblée constitutive et de

facto elle devient la Charte qui régit le forum et lui permet d'agir légalement, 2) Selon cette charte, l'assemblée constitutive a force d'assemblée générale et 3) L'assemblée générale est seule souveraine.

Et c'est cette « souveraineté de l'assemblée générale » qui sauve l'actuel conseil d'administration d'être taxé d'hors-la-loi et légitime M. Boukkouri en tant qu'actuel président du FCMRC.

Usant de sa Souveraineté, l'AG a décidé le 31 mars dernier de confier au nouveau CA trois missions claires : 1) réviser la Charte pour l'adopter aux besoins des membres, 2) Préparer un plan d'action officiel du FCMRC et 3) convoquer, dans un délai de 60 jours une AG extraordinaire pour adopter, et la Charte révisée, et le plan d'action !

En attendant, la charte adoptée lors de l'assemblée constitutive reste en vigueur car, dans le cas contraire, le FCMRC serait hors-la-loi... Car il est inconcevable dans un pays démocratique comme le Canada de voir une institution fonctionner sans loi fondamentale !

On nous dira : oui mais le CA a violé la décision de l'AG; celle de convoquer un AG extraordinaire. Au fait, il y a eu non respect d'un délai et non viol. Car le CA n'a jamais décidé d'annuler les recommandations de l'AG du 31 mars 2012 ni d'agir en contradiction avec elles.

Ce qu'il a fait, c'est de continuer de gérer les affaires courantes, d'assister aux événements officiels et de rencontrer certains responsables marocains.

Des projets ont été présentés lors de ces rencontres, mais des projets à caractère personnel et non un plan d'action officiel; Ce qui violerait l'étiquette peut-être mais pas la charte du FCMRC... Après tout, ce forum fut créé pour rendre service à ses membres et non couper les ponts entre le pays de résidence et celui

de naissance.

Mais au diable les considérations, les interprétations et les sensibilités personnelles y compris les notre : Nous voulons tous aller de l'avant et réussir enfin à travailler ensemble pour le bien de nous tous... Pour si peu que ce ne soit pas à n'importe quel prix; Pour si peu qu'on ne laisse pas un petit abcès se transformer en gangrène !

La charte actuelle prévoit une procédure pour convoquer une assemblée générale extraordinaire par les membres en cas de déficience du CA. Cette procédure n'a pas été mise en branle par ces membres car la Base tient à donner sa chance au coureur.

Et ce coureur, l'actuel bureau, a encore la chance de sauver les meubles, de se conformer aux recommandations de l'AG du 31 mars, de montrer que l'intérêt du FCMRC prime sur l'intérêt de certains de ses membres et de remettre le train de la concorde sur les rails !

Certes des erreurs ont été commises. Mais il est connu que seuls ceux qui n'agissent pas qui ne commettent pas d'erreurs. L'erreur n'est pas à blâmer; ce qui le serait c'est de commettre la même erreur deux fois de suite ou tout simplement de ne rien apprendre de ses erreurs.

La conjoncture n'a jamais été aussi favorable pour aller de l'avant et passer à l'action. L'AG du 31 mars 2012 a joué d'inexpérience et d'impatience de voir enfin s'ériger des ponts entre le pays de résidence et celui de naissance. Et le nouveau CA a joué de malchance (temps des vacances, Ramadan...). Mais dans une course de purs-sang, les montures s'impatientent, s'énervent, se donnent des ruades... Il est temps de lâcher les brides et de faire une belle course. Épatez-nous : Nous serons à la ligne d'arrivée pour vous applaudir chaudement !

A. El Fouladi

© Une production

MAGHREB CANADA EXPRESS

« D'un Continent à l'autre »

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abderrahman El Fouladi
elfouladi @videotron.ca

CONTACT ET PUBLICITÉ

info@maghreb-canada.ca

Tel. (514) 576-9067

CHRONIQUEURS

Mostafa Benfarès, Ph.D.
(Canada)

Yassine El Fouladi, B.Sc.
(Canada)

Salaheddine Lemaizi, Journaliste
(Maroc)

Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

Said Chayane, MBA
(Canada)

INFOGRAPHIE

Abderrahman El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard
(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul à être distribué aussi bien à Montréal que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), et ce, depuis sa fondation en juillet 2003.

 **MARIA HOUEM**
(Avocate / Lawyer)

LL.B, LL.M, LL.D (Ph.D.)
Doctorat en droit
Membre du barreau
du Canada et du Québec

● Droit de l'immigration ● Droit de la famille ● Droit criminel

4930, Côte-des-Neiges, suite 203, Montréal, (Qc)
Canada H3V 1H2

Tél: (514) 731-5858, Fax: (514) 731-42-10

mariahouemavocate@hotmail.ca ou bien : mhouem@barrou.com

 **Maître Imane Ben Bahri L.L.B.**
Avocate / Lawyer

✓ Droit Familial (Divorce, pension alimentaire, garde d'enfants...)
✓ Immigration
✓ Régie de Logement

3516 Av. Lacombe, suite 307
Montréal (Québec) H3T 1M1

Tel. : (514) 839-3875
Cell. : (514) 815-0761

 Métro Côtes-des-Neiges
www.canadian-dream.ca
e-mail : avocate@canadian-dream.ca